

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique Parc éolien sur la commune de Saint Cosme en Vairais - Société FERME ÉOLIENNE DE SAINT-COSME-EN-VAIRAIS

**Date :** 06/02/2019 18:56

**Pour :** pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

**Copie à :** Jean HÉNAFF <mlanature@orange.fr>

À l'attention de Madame la Commissaire Enquêteur,  
Notre association est favorable au développement des énergies renouvelables, néanmoins l'étude du dossier conduit aux remarques suivantes :

Cette fois encore le gigantisme des éoliennes pour trouver un vent suffisant est retenu bien qu'en ce milieu particulièrement ouvert l'impact paysager soit très important. La transition énergétique est une nécessité, la protection de nos espaces naturels aussi.

Le choix d'implanter les éoliennes (E2, E3) en zone humide : bien que dégradée, la zone concernée est néanmoins qualifiée d'enjeu moyen pour les habitats et la flore (carte 15). La mise en œuvre dans un tel milieu va demander des fondations importantes, et si l'on y ajoute les voies d'accès, obligatoirement remblayées, c'est à un véritable massacre de la zone que nous allons assister. Tout ceci paraît incohérent avec la reconquête du milieu qui devrait être recherchée.

L'association note l'avis de la Commission Locale de l'Eau, mais demeure inquiète si le projet se réalise comme exposé quant à la pérennité de la gestion des mesures dites compensatoires. Elle demande impérativement que ces mesures soient garanties par la signature d'un contrat engageant pour la durée d'exploitation du parc éolien le pétitionnaire et les propriétaires. Nous serons particulièrement attentifs pour une gestion des mares favorable à la biodiversité. De plus, les terres excavées devront être évacuées hors de la zone inondable et réparties sur un ou des sites soigneusement choisis.

Nous vous remercions, Madame la Commissaire Enquêteur, de prendre nos remarques en considération.

Le Président de Sarthe Nature  
Environnement  
Jean Christophe GAVALLET



--



Garanti sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)

— Pièces jointes : \_\_\_\_\_

Déposition SNE\_Eolien\_StCosmeEnVairais\_Fevrier2019.pdf

418 Ko



# Sarthe Nature Environnement

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION  
DE L'ENVIRONNEMENT



ASSOCIATION LOI 1901 MEMBRE de FNE et FNAUT - AGRÉÉE « PROTECTION DE LA NATURE »  
et « JEUNESSE ET ÉDUCATION POPULAIRE »

## Sarthe Nature Environnement

Contact : Jean-Christophe GAVALLET

Téléphone : 02 43 88 59 48

Mail : [sarthe-nature-env@wanadoo.fr](mailto:sarthe-nature-env@wanadoo.fr)

Le Mans, le 6 février 2019

### Objet : Enquête publique d'un parc éolien sur la commune de Saint Cosme en Vairais

À l'attention de Madame la Commissaire Enquêteur,

Notre association est favorable au développement des énergies renouvelables, néanmoins l'étude du dossier conduit aux remarques suivantes :

Cette fois encore le gigantisme des éoliennes pour trouver un vent suffisant est retenu bien qu'en ce milieu particulièrement ouvert l'impact paysager soit très important. La transition énergétique est une nécessité, la protection de nos espaces naturels aussi.

Le choix d'implanter les éoliennes (E2, E3) en zone humide : bien que dégradée, la zone concernée est néanmoins qualifiée d'enjeu moyen pour les habitats et la flore (carte 15). La mise en œuvre dans un tel milieu va demander des fondations importantes, et si l'on y ajoute les voies d'accès, obligatoirement remblayées, c'est à un véritable massacre de la zone que nous allons assister. Tout ceci paraît incohérent avec la reconquête du milieu qui devrait être recherchée.

L'association note l'avis de la Commission Locale de l'Eau, mais demeure inquiète si le projet se réalise comme exposé quant à la pérennité de la gestion des mesures dites compensatoires. Elle demande impérativement que ces mesures soient garanties par la signature d'un contrat engageant pour la durée d'exploitation du parc éolien le pétitionnaire et les propriétaires. Nous serons particulièrement attentifs pour une gestion des mares favorable à la biodiversité. De plus, les terres excavées devront être évacuées hors de la zone inondable et réparties sur un ou des sites soigneusement choisis.

Nous vous remercions, Madame la Commissaire Enquêteur, de prendre nos remarques en considération.

Le Président de Sarthe Nature Environnement  
Jean Christophe GAVALLET

